

Feuille3

Nom du captage	Localisation (coordonnées Lambert II)	PRESCRIPTION
BOIS DANIEL		INTERDICTION
Nom de la commune	SISE-Eaux	ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE
ELLIANT	sise29000193	

	Périmètre de protection immédiate
ACTIVITÉS	
Toutes activités autres que celles nécessitées pour l'entretien ou l'exploitation des installations et ouvrages	INTERDICTION

Périmètre de protection rapproché		
ACTIVITÉS	Zone sensible	Zone complémentaire
Épandage ou le ruissellement de toute matière de vidange, ainsi que toutes les autres eaux usées d'origine industrielle, commerciale ou domestique	INTERDICTION	
Installation de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques	INTERDICTION	
Utilisation du lindane	INTERDICTION	
Réalisation de puits, forages, carrières, dépôts d'ordures ou d'autres matières fermentescibles, immondices, résidus	INTERDICTION	
Tout terrassement	INTERDICTION	
Tout remblaiement	INTERDICTION	
L'affouragement concentré et permanent	INTERDICTION	

Périmètre de protection rapproché		
ACTIVITÉS	Zone sensible	Zone complémentaire
La production de légumes de conserve (épinards notamment)	INTERDICTION	
Le retournement des surfaces en herbe	ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Il aura lieu au printemps (la réimplantation de la nouvelle pâture sera réalisée avant le 15 septembre)	
La réalisation d'une rotation maïs – céréales d'hiver	ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : La fertilisation s'y fera selon les règles applicables à la zone B, voir tableau) ou l'implantation de dérobée (ray-grass ou seigle) sans apport azoté extérieur (la parcelle sera alors retournée avant le semis de maïs, la mise en place d'un chou fourrager est également possible)	
Les épandages de lisiers	ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Ils seront autorisés du 15 mars au 15 septembre (des analyses de lisier en tant que de besoin sont réalisées)	
La culture des céréales, plantes sarclées, graminées	ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE : Voir apports justifiés de fumure	
Fumures préconisées		ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE ET SOUMISE A AUTORISATION PRÉALABLE